

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**en date du Lundi 16 septembre 2019**

Séance du lundi 16 novembre 2019 à 20h00 à la Mairie de Belleau, sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN – Maire,

La convocation a été adressée le 9 septembre 2019 avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- ✓ **délibération** : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 juillet 2019,
- ✓ **délibération** : décision modificative N° 2 au BP 2019 ,
- ✓ **délibération** : autorisation à M. Le Maire pour régler des heures complémentaires à un adjoint technique non titulaire en poste à l'école maternelle de Belleau,
- ✓ **délibération** : Eglise de Morey : autorisation à donner à M. le Maire pour notifier le marché de travaux à l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres,
- ✓ **délibération** : choix des options au marché de travaux pour l'Eglise de Morey
- ✓ **délibération** : location appartement 2 chemin du Breuil à 54610 Lixières,
- ✓ **délibération** : autorisation donnée à M. le Maire pour signer une nouvelle convention dans le cadre de la gestion des CEE par le SDE 54,
- ✓ questions diverses.

**Présent(s)** : Daniel VILAIN – LION Gérard - NICOLAS Jean-Marc – VAUTRIN Jean- Michel – GRANDJEAN Alicia - PAILLON Guy – DEMANGE Jordan – BARTHELEMY Philippe-URBAN Julien - LIMON Jacques- OCHOISKI Geoffroy – SCHNEIDER Sylvie.

**Procurations** : Christian OLSZOWIAK a donné procuration à Daniel VILAIN – Stéphanie PUDLARZ a donné procuration à Sylvie SCHNEIDER – Nadine POLLOT a donné procuration à Jean-Michel VAUTRIN.

**Secrétaire de Séance** : Gérard LION.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

La séance a été ouverte à 20h06. 2019

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 juillet 2019**

A la demande du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 juillet 2019.

## **2. Décision modificative N° 2 du budget primitif :**

Le maire rappelle au conseil que des parcelles de terrain appartenant à la commune (AB 57 à Serrières et ZV 37 à Belleau) ont été récemment vendues à des administrés. Il demande en conséquence l'autorisation d'ouvrir des crédits au chapitre 024 pour encaissement des deux ventes d'un montant de 18 908,00 €, à savoir :

### **Recettes d'investissement :**

Chapitre 024 : +18 908,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à ouvrir ladite ligne budgétaire et d'y inscrire la somme de 18.908 €.

## **3. Autorisation de régler des heures complémentaires à un adjoint technique non titulaire en poste à l'école maternelle de Belleau :**

Le maire informe le conseil municipal que l'ATSEM titulaire de l'école Maternelle, a dû subir une intervention chirurgicale prise en charge par le régime des accidents de travail, et que jusqu'à sa reprise du travail, cette dernière pourrait être remplacée par l'agent technique territorial exerçant en cette école et titulaire des diplômes nécessaires, dont la rémunération actuelle est toutefois inférieure à celle de l'ATSEM titulaire pour une mission semblable.

Il propose en conséquence au Conseil d'octroyer à celle-ci un montant d'heures complémentaires, afin d'atteindre le niveau de salaire de L'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à attribuer, après service fait, ce montant d'heures complémentaires à cet agent technique territorial.

## **4. Eglise de Morey : Autorisation à donner à M. le maire pour notifier le marché de travaux aux entreprises retenues par la commission d'appels d'offres :**

M. le Maire rappelle que l'Eglise Saint Pierre de Morey :

- a déjà fait l'objet de délibérations en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ;
- que la phase 0 de cette opération, relative à l'étude de sol et à l'étude préalable aux travaux; s'est achevée en juin dernier ;
- que l'appel d'offres correspondant aux deux phases suivantes a été lancé ;
- et que l'ouverture des plis de ce marché public, qui comporte deux lots relatifs aux travaux d'urgence et de consolidation de la chapelle Nord et renforcement des fondations d'une partie du mur Nord (tranche ferme : lot Gros-œuvre, maçonnerie) et des travaux de restauration de façade et couvertures de la nef du transept (tranche optionnelle), a été effectuée le 26 août 2019 devant la commission d'appel d'offres communale, composée du Maire, du troisième adjoint Jean-Michel Vautrin, des élus Philippe Barthélémy, Guy Paillon, membres titulaires, et de Sylvie Schneider membre suppléante ;
- que quatre entreprises ayant répondu à l'appel d'offre (deux pour la tranche ferme et deux pour la tranche optionnelle), la commission, qui s'est à nouveau réunie le 3 septembre afin d'analyser les offres en présence de l'architecte Grégoire André, a décidé de retenir, pour chaque lot, l'offre la moins disante et les options y afférentes.

Il précise également :

- que la présente demande d'autorisation concerne l'ensemble des tranches dudit marché et les options y afférentes,
- que les travaux de la tranche ferme ne pourront être commencés qu'après la notification officielle du montant des subventions et la délivrance des ordres de service leur correspondant ;
- que la décision concernant la mise en œuvre de la tranche optionnelle dudit marché ne sera pas présentée au conseil municipal avant la fin du présent mandat qui expire en mars 2020

- que le financement des travaux de la tranche ferme bénéficiera de subventions :
  - de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) hors électricité ;
  - de la région Grand-Est hors électricité ;
  - de la mission Stéphane Bern qui permettra de couvrir le coût HT des travaux d'électricité ;
- que le versement effectif des subventions susmentionnées puis le remboursement de la TVA par le fonds de compensation de la TVA dans l'année N+2 et, en tant que de besoin, les dons recueillis par la Fondation du Patrimoine compenseront ultérieurement l'avance du coût des travaux qui aura été faite antérieurement par la commune ;
- qu'enfin, l'avance du montant desdits travaux par la commune est possible sans recours à l'emprunt en raison de la capacité d'autofinancement que met en évidence le budget excédentaire de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à notifier le marché de travaux aux entreprises retenues par la commission communale d'appel d'offres.

### **5. Choix des options au marché de travaux pour l'église de Morey :**

Le maire détaille devant le conseil municipal un tableau synthétisant les options possibles pour les travaux de la tranche optionnelle du marché (lot n°2 charpente-couverture) et demande aux conseillers de choisir entre elles.

IL précise que le financement des travaux de la tranche optionnelle bénéficiera de subventions de la DRAC (40 % de leur montant HT) et de la région Grand-Est (30% du montant HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité les travaux optionnels suivants : Option n° 1 : Film toiture à concurrence de 3150,90 TTC et Option n°2 : traitement de charpente par injection à concurrence de 4620 € TTC.

### **6. Location de l'appartement de Lixières :**

Le maire informe le conseil municipal que le candidat retenu pour cette location s'est finalement désisté. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la redevance correspondant à l'occupation de ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de cette redevance mensuelle à 600 €.

### **7. autorisation donnée à M. le maire pour signer une nouvelle convention dans le cadre de la gestion des C.E.E par le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) :**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur les équipements et bâtiments de son patrimoine il lui est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) en application de la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005 et du décret du 29 décembre 2010.

Ce dispositif prévoit que, pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier desdits certificats d'économie d'énergie délivrés par l'État qui peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière notamment pour le remplacement par des LED des ampoules actuelles de l'éclairage public communal.

Le maire précise que le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupueur de ces certificats et de mutualiser les économies d'énergie réalisée par les collectivités adhérentes.

Il propose aux membres du conseil de signer une convention pour bénéficier de ses certificats d'énergie au titre de la période courant jusqu'à fin 2020 et de déléguer leur gestion au SDE 54.

Après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention dans le cadre de la gestion des C.E.E par le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire,

**Daniel VILAIN**

